

Initiative sur l'imposition des successions 2024

Pour que vous puissiez vous préparer et anticiper

À propos de l'initiative

L'initiative populaire «Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir)», ou initiative sur l'imposition des successions, a abouti en mars 2024. Elle demande que la Confédération perçoive un impôt sur les successions et les donations de 50 % venant s'ajouter aux impôts sur les successions et les donations cantonaux ou communaux.

À compter de son adoption, les personnes concernées pourront faire valoir une **franchise unique de 50 millions de francs** pour l'ensemble des donations et de la succession d'une personne, quel que soit le nombre de personnes ou d'institutions gratifiées dans le cadre de cette succession. Un registre national devra être tenu à cet effet.

Le texte de l'initiative interdit toute exception et prescrit des mesures supplémentaires pour prévenir l'évitement fiscal, par exemple en cas de déménagement à l'étranger. Une fois l'initiative adoptée, les instances législatives disposeront de trois ans pour adopter les dispositions d'exécution.

Le produit brut du nouvel impôt sur les successions et les donations doit revenir pour deux tiers à la Confédération et pour un tiers aux cantons. Ceux-ci doivent l'utiliser pour lutter contre la crise climatique de manière socialement juste et pour permettre la transformation de l'ensemble de l'économie nécessaire à cet objectif.

Évaluation critique

Le texte de l'initiative, peu détaillé, ne précise pas comment elle pourrait être mise en œuvre. En nous appuyant sur les publications du comité d'initiative, nous faisons les interprétations suivantes :

> Le législateur ne disposerait d'aucune marge de manœuvre ni exception, pas même en matière de successions d'entreprise. Celles-ci ne seraient souvent possibles que si elles sont combinées à des ventes partielles et à des introductions en bourse, ou si un important financement par emprunt est contracté pour couvrir les impôts dus.

- > Les institutions d'utilité publique seraient également touchées par son application, qui ne prévoit aucune exception. Ces institutions sont souvent bénéficiaires de successions. En cas d'adoption de l'initiative, elles ne recevraient plus que 50 % de la somme prévue.
- > Étant donné que l'impôt sur les successions et les donations doit être prélevé par la Confédération en plus des impôts sur les successions et les donations cantonaux existants, il pourrait en résulter, dans des cas extrêmes, une imposition de près de 100 %.

Récents développements

Le 18 avril 2024, une initiative parlementaire a été déposée pour imposer les successions de plusieurs millions des personnes physiques pour financer l'AVS. Les auteurs de cette initiative considèrent qu'un taux d'imposition de 10 % et une franchise de 5 millions de CHF sont « envisageables » et mentionnent que cela pourrait également être considéré comme une contre-proposition à « l'initiative pour

l'avenir ». Ils considèrent cependant que le financement de l'AVS est plus important que la lutte contre la crise climatique.

Le 15 mai 2024, le Conseil fédéral a recommandé de rejeter l'initiative sans lui opposer de contre-projet direct ou de contre-proposition indirecte. Il a chargé le Département fédéral des finances de préparer le message à l'attention du Parlement.

Étapes du processus politique

Conformément à la loi sur le Parlement concernant le traitement d'une initiative, nous avons élaboré une **chronologie potentielle** pour le processus politique (voir figure 1). Une votation populaire sur l'initiative sur l'imposition des successions pourrait par conséquent intervenir en 2026.

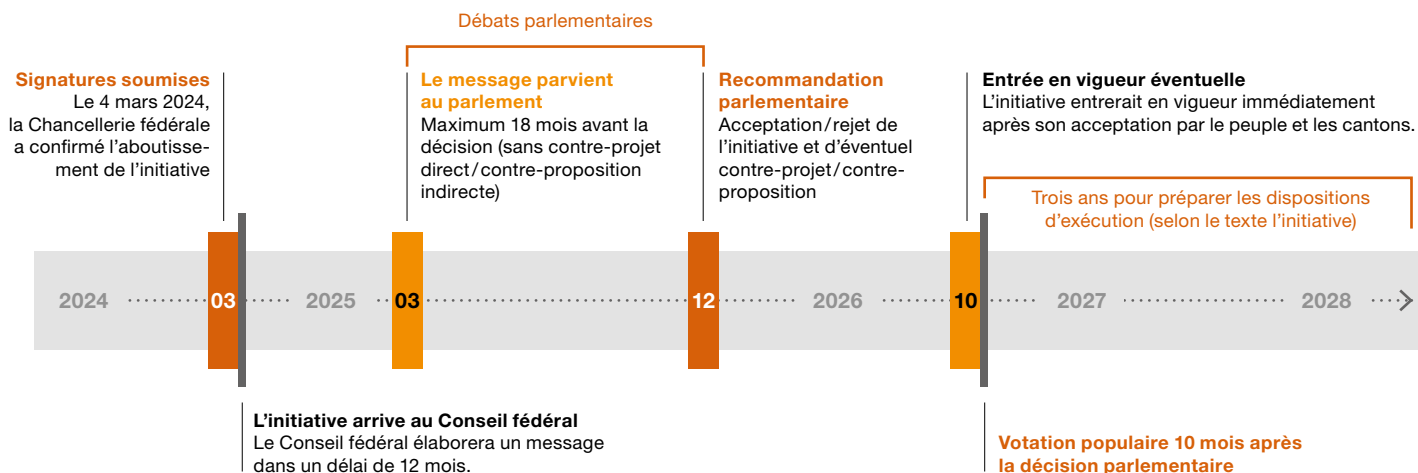


Figure 1 : Le peuple suisse devrait pouvoir voter sur l'initiative sur l'imposition des successions en 2026.

À votre disposition dans votre région

Les expert-e-s de PwC se feront un plaisir de discuter avec vous de ce sujet et de son impact sur votre situation actuelle ou future. N'hésitez pas à nous contacter.

Norbert Kühnis
norbert.kuehnis@pwc.ch
+41 58 792 63 63

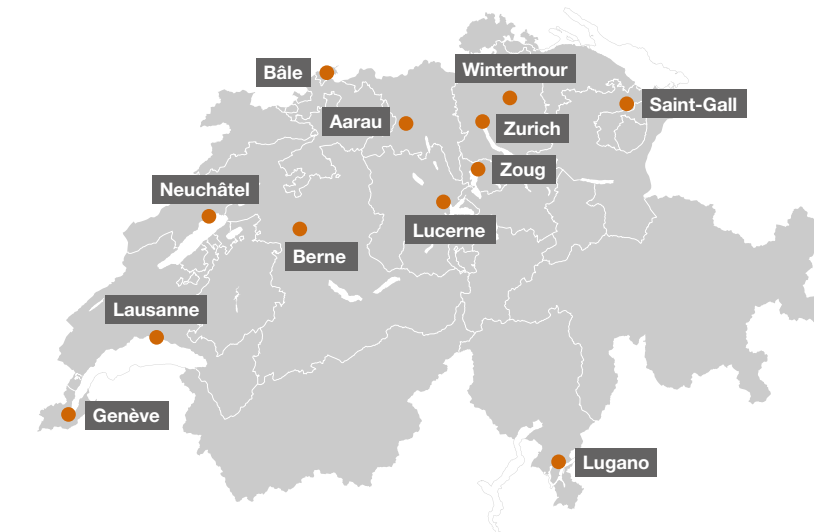
Aarau et Berne
Roman Leimer
roman.leimer@pwc.ch
+41 58 792 77 24

Bâle
Jacqueline Landmann
jacqueline.landmann@pwc.ch
+41 58 792 53 96

Genève
Morad Laqtaibi
laqtaibi.morad@pwc.ch
+41 58 792 91 07

Lausanne
Sophie Limbioul
sophie.x.limbioul@pwc.ch
+41 58 792 81 83

Lugano
Louis Macchi
louis.macchi@pwc.ch
+41 58 792 65 16



Lucerne
Florian Fischer
florian.fischer@pwc.ch
+41 58 792 62 85

Neuchâtel
François Burgat
francois.burgat@pwc.ch
+41 58 792 67 86

Saint-Gall
Roman Fallet
roman.fallet@pwc.ch
+41 58 792 72 82

Winterthur
Marcel Angehrn
marcel.angehrn@pwc.ch
+41 58 792 42 56

Zoug
Marcel Wyrsch
marcel.wyrsch@pwc.ch
+41 58 792 68 26

Zurich
Jürg Niederbacher
juerg.niederbacher@pwc.ch
+41 58 792 42 93